

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Annexe II directive (CE) 1907 - 2006
TANIN GALLIQUE A L'ALCOOL

Date: 31/07/2008

Page: 1/2
Ind. Rev.: 4

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance/préparation : **TANIN GALLIQUE A L'ALCOOL**

Utilisation de la substance/préparation : recommandé en vinification pour la précipitation des matières mucillagineuses des vins nouveaux pour limiter l'effet de l'activité laccase ou participer à la structure des vins blancs.

1.2. Identification de la société/entreprise :

LAMO THE-ABIET Z.A. ACTIPOLIS AVENUE FERDINAND DE LESSEPS 33610 CANEJAN

Tel: 05.57.77.92.92 Fax:05.56.86.40.02 contact@lamothe-abiet.com www.lamothe-abiet.com

1.3. Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Centre Anti-Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80.

ORFILA 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Les risques les plus importants pour l'homme et son environnement

R22 : nocif en cas d'ingestion

R36 : irritant pour les yeux, peut provoquer des rougeurs et des larmoiements

R42 : peut entraîner une sensibilisation par inhalation à des concentrations élevées

R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact prolongé avec la peau

3. COMPOSITION /INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Formule chimique : tanins de noix de galle

Additif anti-poussière : aucun

Fonction: Produit utilisé sur moûts (pour faciliter la précipitation des protéines) et sur vins (pour renforcer la structure phénolique)

Extrait atomisé de noix de galles

N°CAS : 1401-55-4 N°EINECS : 215-753-2

4. PREMIERS SECOURS

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, et consulter un spécialiste.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon

S45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

S63 : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

En suspension dans l'air, à traiter comme un produit inflammable.

Moyens d'extinction: eau, gaz carbonique, mousse, poudre chimique.

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Protections individuelles : porter des gants et des vêtements de protection.
- Précaution pour la protection de l'environnement : si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.
- Méthodes de nettoyage : si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts. Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériel inerte. Après avoir ramassé le produit, laver la zone et les matériaux avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation: éviter le contact et l'inhalation des poussières. Consulter également le §8 suivant. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- Stockage: En emballage d'origine, fermés. Produit organique; craint l'humidité. Conserver dans des lieux secs et correctement aérés.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

- Valeur limite d'exposition (ACGIH) : aucune
- Contrôle de l'exposition professionnelle :

Protection respiratoire : n'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Protection des mains : utiliser des gants de protection

Protection des yeux : lunettes de sécurité

Protection de la peau : aucune précaution particulière ne doit être prise en cas d'utilisation normale.

- Précautions à prendre : aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Granulés de couleur marron foncé

pH : 3-4

Point d'ébullition : 199,85°C

Point d'éclair : 197,85°C

Inflammabilité : >520°C

Pression de vapeur : non disponible

Densité relative : non disponible

Solubilité : soluble dans l'eau chaude

10. STABILITE ET REACTIVITE

Produit stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter : humidité, manque d'aération du local

Substances à éviter : Incompatible avec : fer, sels de métaux lourds, alcaloïdes, gélatines, albumine, amidon, matières oxydantes, eaux de chaux.

Danger de décomposition : la combustion entraîne l'émission de fumée âcre et irritante et de gaz tel que oxydes de carbone et d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DL50 par ingestion : > 2000mg/kg (chez le rat)

Les effets sur la santé se limitent à l'irritation des yeux et à l'aggravation des troubles pulmonaires existant en cas d'inhalation excessive du produit sous forme de poussières.

Le produit n'est pas connu pour présenter des effets chroniques sur la santé tels que: effets de sensibilisation - cancérigène - mutagène - inhibant de la fertilité.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Sous sa forme commerciale, le produit est un extrait végétal naturel composé principalement de tanins hydrolysables ou condensés. Les additifs non végétaux sont présents à une concentration de 0,5% chacun. Le produit est biodégradable et ne s'accumule pas dans le sol. Il ne présente pas de toxicité pour le milieu aquatique jusqu'à une concentration de 2%.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Dans sa forme initiale, le produit a une forte demande chimique en oxygène (DCO) et doit être dilué abondamment avant d'être rejeté dans un égout approprié ou un cours d'eau. Après utilisation, les solutions pouvant contenir d'autres polluants (par exemple: des composés de chrome dans le procédé de tannage) détermineront la méthode de rejet.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non répertorié comme substance ou préparation dangereuse.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Le produit est considéré comme étant soumis à la réglementation régissant les produits chimiques (information sur les risques et l'emballage) du fait de sa classification comme irritant des yeux. Cette classification signifie aussi qu'il rentre dans le domaine du contrôle des substances à risques selon la réglementation sur la santé de 1989.

16. AUTRES DONNEES

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »
